



Limite de propriété

Par andre

bonjour

un terrain à cote de chez moi vient d'etre vendu et un permis de construire pour une maison individuelle à été accordée, celle ci sera en limite de propriété, nous avons de la végétation derrière la cloture en grillage (qui ne nous appartient pas) qu'en est il de ces arbres et arbustes, de plus pour les fondations en limite cela risque d'abimer notre terrain et de plus nous avons un robot de tonte avec un fil perimetrique a 20cm de la cloture ???
quelles sont nos obligations et quelles sont les leurs,

merci par avance pour vos éclairages

bien cordialement